

## Sommaire

Herpès-virose de la carpe koï à Singapour	319
Influenza aviaire hautement pathogène au Kazakhstan : rapport de suivi n° 2 (rapport final)	320
Stomatite vésiculeuse aux Etats-Unis d'Amérique : rapport de suivi n° 18	321
Influenza aviaire hautement pathogène en Afrique du Sud : rapport de suivi n° 6 (rapport final)	322
Brucellose caprine et ovine ( <i>Brucella melitensis</i> ) en Croatie : rapport de suivi n° 2 (rapport final)	323
Influenza aviaire hautement pathogène en Thaïlande : rapport de suivi n° 70	324

## HERPÈSVIROSE DE LA CARPE KOÏ À SINGAPOUR

### RAPPORT DE NOTIFICATION IMMÉDIATE

Traduction d'informations reçues le 23 septembre 2005 du Docteur Chua Sin Bin, chef de l'autorité agro-alimentaire et vétérinaire (AVA<sup>(1)</sup>) de Singapour :

**Date du rapport :** 23 septembre 2005.

**Motif de la notification immédiate :** il s'agit d'une maladie émergente ou d'un agent pathogène émergent et le fait concernant cette maladie revêt une importance épidémiologique pour les autres pays.

**Identification précise de l'agent:** herpèsvirus de la carpe koï.

**Date de première confirmation de l'événement :** 22 septembre 2005.

**Date du début de l'événement :** 22 septembre 2005.

**Maladie clinique :** non.

**Nature du diagnostic :** examens approfondis en laboratoire.

### Détails de l'incidence :

Première division administrative	Date du début de l'incidence	Es-pèce	Nombre d'animaux dans l'incidence				
			sensibles	cas	morts	détruits	abattus
Singapour	22 sept. 2005	pis	30	1	0	30	0

**Description de la population atteinte :** lot de carpes koï importé d'une nouvelle provenance à titre d'échantillon d'essai.

**Diagnostic :** le lot entier a été adressé au laboratoire pour un examen par PCR<sup>(1)</sup> pour la recherche de l'herpèsvirus de la carpe koï.

<b>Laboratoire où les épreuves de diagnostic ont été réalisées</b>	<b>Epreuve de diagnostic réalisée</b>	<b>Date</b>	<b>Résultat</b>
Laboratoire de santé animale et végétale, AVA <sup>(1)</sup>	PCR <sup>(2)</sup>	22 sept. 2005	positif

**Source du foyer ou origine de l'infection :** déplacement légal.

**Mesures de lutte :**

**A. Appliquées :**

- quarantaine ;
- enquête épidémiologique en amont ;
- surveillance à l'intérieur de la zone de contention ou de la zone tampon.

**B. Dont l'application est prévue :** surveillance à l'extérieur de la zone de contention ou de la zone tampon.

**Traitement des animaux atteints :** non.

**Autres renseignements / commentaires :** le lot entier de poissons atteints a été détruit. Les recherches effectuées révèlent qu'il n'y a pas eu de contact avec d'autres espèces sensibles.

(1) AVA : *Agri-food and Veterinary Authority*

(2) PCR : amplification génomique en chaîne par polymérase

\*  
\* \*

**INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE AU KAZAKHSTAN**  
**Rapport de suivi n° 2 (rapport final)**

*Traduction d'informations reçues le 23 septembre 2005 du Docteur Assilbek A. Kojumratov, directeur du département de contrôle vétérinaire, ministère de l'agriculture, Astana :*

**Terme du rapport précédent :** 9 août 2005 (voir *Informations sanitaires*, **18** [32], 258, du 12 août 2005).

**Terme du présent rapport :** 23 septembre 2005.

Par Décision n° 259/5 du 1<sup>er</sup> août 2005, une zone d'interdiction a été instaurée dans la région atteinte et les régions à risque, les mesures de désinfection ont été appliquées, un programme de sensibilisation des éleveurs a été mené, et les propriétaires des oiseaux détruits ont été indemnisés par le gouvernement.

Par Décision n° 318/6 des autorités locales en date du 8 septembre 2005, la mise en interdit a été levée dans la zone atteinte.

Aucun nouveau cas d'oiseau malade n'a été signalé au Kazakhstan.

\*  
\* \*

**STOMATITE VÉSICULEUSE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**  
**Rapport de suivi n° 18**

Traduction d'informations reçues le 28 septembre 2005 du Docteur Peter Fernandez, administrateur associé du service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS<sup>(1)</sup>), département fédéral de l'agriculture (USDA), Washington :

**Terme du rapport précédent :** 20 septembre 2005 (voir *Informations sanitaires*, **18** [38], 313, du 23 septembre 2005).

**Terme du présent rapport :** 28 septembre 2005.

**Identification précise de l'agent :** virus de la stomatite vésiculeuse de type New Jersey.

**Date de première confirmation de l'événement :** 27 avril 2005.

**Date du début de l'événement :** 16 avril 2005.

**Nouveaux foyers :**

Première division administrative (Etat)	Division administrative inférieure (comté)	Type d'unité épidémiologique	Nom de la localisation	Date du début de l'incident	Espèce	Nombre d'animaux dans les foyers				
						sensibles	cas	morts	détruits	abattus
Colorado	Alamosa	f	Alamosa	16 sept 2005	equ	3	0	0	0	0
					bov	58	1	0	0	0
Colorado	Delta	f	Delta	10 sept 2005	equ	5	1	0	0	0
Colorado	Delta	f	Paonia	9 sept 2005	equ	2	0	0	0	0
					bov	9	1	0	0	0
Montana	Carbon	f	Roberts	14 sept 2005	equ	2	2	0	0	0
					cap	2	0	0	0	0
Montana	Stillwater	f	Columbus	28 août 2005	equ	7	4	0	0	0
Wyoming	Big Horn	f	Greybull	8 sept 2005	equ	7	1	0	0	0
					bov	40	0	0	0	0
Wyoming	Big Horn	f	Hyattville	8 sept 2005	equ	6	1	0	0	0
					bov	28	0	0	0	0
Wyoming	Fremont	f	Kinnear	10 sept 2005	bov	90	2	0	0	0
Wyoming	Fremont	f	Kinnear	10 sept 2005	bov	27	1	0	0	0
Wyoming	Fremont	f	Riverton	15 sept 2005	equ	4	2	0	0	0
Wyoming	Goshen	f	Lingle	12 sept 2005	equ	8	1	0	0	0
					bov	480	0	0	0	0
Wyoming	Goshen	f	Torrington	11 sept 2005	equ	11	1	0	0	0
Wyoming	Goshen	f	Torrington	13 sept 2005	equ	2	0	0	0	0
					bov	51	2	0	0	0
Wyoming	Hot Spring	f	Thermopolis	9 sept 2005	equ	12	1	0	0	0
Wyoming	Park	f	Meeteetse	13 sept 2005	equ	12	4	0	0	0
					cap	1	0	0	0	0
Wyoming	Platte	f	Guernsey	13 sept 2005	equ	2	1	0	0	0
					bov	29	0	0	0	0
Wyoming	Platte	f	Hartville	12 sept 2005	equ	3	0	0	0	0
					bov	10	2	0	0	0
					cap	1	0	0	0	0
Wyoming	Sublette	f	Boulder	10 sept 2005	equ	7	1	0	0	0
					bov	100	0	0	0	0
Wyoming	Sublette	f	Pinedale	21 août 2005	equ	4	1	0	0	0
Wyoming	Washakie	f	Worland	26 août 2005	equ	6	1	0	0	0

f = exploitation

**Diagnostic :**

<b>Laboratoires où les épreuves de diagnostic ont été réalisées</b>	<b>Espèce examinée</b>	<b>Epreuves de diagnostic réalisées</b>	<b>Dates</b>	<b>Résultats</b>
Laboratoire national des Services vétérinaires (Ames, Iowa)	equ	isolement viral	20-21 septembre 2005	positifs pour le virus New Jersey
	equ	épreuve de fixation du complément	24 septembre 2005	positifs
Laboratoire de diagnostic des maladies animales exotiques (Plum Island, New York)	bov	épreuve de fixation du complément	24 septembre 2005	positifs
	bov	isolement viral	25 septembre 2005	positifs pour le virus New Jersey

**Source des foyers ou origine de l'infection :** inconnue ou incertaine (vecteurs ?).

**Mesures de lutte appliquées :**

- lutte contre les vecteurs invertébrés ;
- mise en interdit des établissements atteints ;
- des activités de surveillance sont actuellement en cours, effectués par les Services vétérinaires de l'APHIS et par le personnel des Départements de l'Agriculture de l'Arizona<sup>(2)</sup>, du Colorado, du Montana, du Nouveau-Mexique<sup>(2)</sup>, du Texas<sup>(2)</sup>, de l'Utah et du Wyoming.

**Traitement des animaux atteints :** non.

**Vaccination interdite :** oui.

(1) APHIS : *Animal and Plant Health Inspection Service*

(2) Note : aucun foyer n'a été signalé au Texas depuis le mois de mai 2005, en Arizona depuis le mois de juin 2005 et au Nouveau Mexique depuis le mois d'août 2005.

\*  
\* \*

**INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE EN AFRIQUE DU SUD**  
**Rapport de suivi N° 6 (rapport final)**

*Traduction d'informations reçues les 15 et 28 septembre 2005 du Docteur Botlhe Modisane, directeur général de la santé animale, département national de l'agriculture, Pretoria :*

**Terme du rapport précédent :** 3 juin 2005 (voir *Informations sanitaires*, **18** [23], 145, du 10 juin 2005).

**Terme du présent rapport :** 28 septembre 2005.

Les résultats d'une enquête de suivi portant sur l'ensemble du pays montrent clairement que tout le territoire de l'Afrique du Sud est indemne d'influenza aviaire hautement pathogène. Tous les résultats des tests portant sur les autruches ainsi que sur les élevages industriels et non industriels de poulets se sont révélés négatifs pour le virus de l'influenza aviaire de sous-type H5 et de sous-type H7.

Une politique d'abattage sanitaire a été adoptée et 26 454 autruches ont été abattues. Les dernières opérations d'abattage et de désinfection ont été effectuées le 9 décembre 2004.

Les campagnes de prophylaxie et d'éradication conduites après juillet 2004 dans les provinces d'Eastern Cape et de Western Cape et dans une exploitation de Northern Cape, ont permis d'éradiquer tous les virus de l'influenza aviaire circulant éventuellement, et ont réussi à empêcher la propagation de l'infection à d'autres parties du pays.

Dans les exploitations de la province d'Eastern Cape susceptibles d'avoir été contaminées, toutes les autruches ont été éliminées. Dans les provinces de Western Cape et de Northern Cape, toutes les autruches destinées à l'abattage susceptibles d'avoir été contaminées avaient été abattues en août

2005. Les oiseaux reproducteurs susceptibles d'avoir été contaminés ont été soumis à une restriction permanente des déplacements. Les résultats obtenus dans la province de Western Cape sur une nouvelle série d'oiseaux destinés à l'abattage âgés de moins de 10 mois montrent clairement l'absence totale de circulation du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène depuis octobre 2004.

Sur la base des éléments qui précèdent et conformément à l'article 2.7.12.4. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*<sup>(1)</sup>, l'Afrique du Sud se déclare indemne d'influenza aviaire hautement pathogène, et met fin à toutes les interdictions des déplacements et à toutes les restrictions commerciales pour l'ensemble des volailles, y compris pour les autruches.

(1) Consultable sur internet à l'adresse [www.oie.int/fr/normes/mcode/fr\\_chapitre\\_2.7.12.htm](http://www.oie.int/fr/normes/mcode/fr_chapitre_2.7.12.htm)

\*  
\* \*

### BRUCELLOSE CAPRINE ET OVINE (*BRUCELLA MELITENSIS*) EN CROATIE Rapport de suivi n° 2 (rapport final)

Traduction d'informations reçues le 29 septembre 2005 du Docteur Mate Brstilo, chef des services vétérinaires, ministère de l'agriculture et de la forêt, Zagreb :

**Terme du rapport précédent** : 1<sup>er</sup> juin 2005 (voir *Informations sanitaires*, **18** [23], 143, du 10 juin 2005).

**Terme du présent rapport** : 29 septembre 2005.

**Date de première confirmation de l'événement** : 19 mai 2005.

**Maladie clinique** : non.

**Nature du diagnostic** : laboratoire

#### Renseignements sur le nouveau foyer :

Première division administrative (comté)	Division administrative inférieure	Type d'unité épidémiologique	Nom de la localisation	Date du début de l'incident	Espèce	Nombre d'animaux dans le foyer				
						sensibles	cas	morts	détruits	abattus
Dubrovnik (Dubrovacko-Neretvanska)	Metkovic	exploitation	Jerkovac	11 sept. 2005	ovi	28*	2	0	2	0

\* 25 brebis, 2 béliers, 1 agneau

**Diagnostic** : Dans le cadre de la surveillance régulière de la maladie, des prélèvements sanguins ont été effectués sur 6 brebis et 2 béliers appartenant à un troupeau de 28 animaux. Deux animaux (un bélier et une brebis) se sont révélés positifs à *Brucella melitensis*.

Laboratoire où les épreuves de diagnostic ont été réalisées	Epreuves de diagnostic réalisées	Date	Résultat
Institut vétérinaire croate (Zagreb)	- épreuve à l'antigène tamponné ; - ELISA <sup>(1)</sup> ; - épreuve de fixation du complément.	13 sept. 2005	positif

#### Mesures de lutte appliquées :

- les animaux positifs ont été détruits ;
- mise en interdit de l'exploitation atteinte ;
- contrôle des déplacements à l'intérieur du pays ;

- dépistage ;
- désinfection des établissements infectés.

**Vaccination interdite** : oui.

**Autres renseignements / commentaires** : les autres animaux du troupeau infecté (24 brebis, 1 bélier et 1 agneau) seront soumis à de nouveaux tests de détection de *Brucella melitensis*.

**Rapport final** : oui.

**Continuer la notification moyennant le rapport semestriel** : oui.

(1) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique

\*  
\* \*

### INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE EN THAÏLANDE Rapport de suivi n° 70

Traduction d'informations reçues le 30 septembre 2005 du Docteur Yukol Limlamthong, directeur général du département du développement de l'élevage, ministère de l'agriculture et des coopératives, Bangkok :

**Terme du rapport précédent** : 22 septembre 2005 (voir *Informations sanitaires*, **18** [38], 316, du 23 septembre 2005).

**Terme du présent rapport** : 29 septembre 2005.

**Date de première confirmation de l'événement** : 23 janvier 2004.

**Nature du diagnostic** : clinique, nécropsique et de laboratoire.

**Renseignements sur les nouveaux foyers :**

Première division administrative	Division administrative inférieure	Type d'unité épidémiologique	Nom de la localisation	Date du début de l'incident	Es-pèce	Nombre d'animaux dans les foyers				
						sensibles	cas	morts	détruits	abattus
Kampaengphet	Tritreung, Mueng	village	village n° 11	28 sept 2005	avi	5	1	1	4	0
Kampaengphet	Tritreung, Mueng	village	village n° 11	28 sept 2005	avi	100	83	83	17	0
Kampaengphet	Tritreung, Mueng	village	village n° 14	28 sept 2005	avi	35	33	30	5	0

**Description de la population atteinte dans les nouveaux foyers** : volailles indigènes élevées en basse-cour ou en liberté, dans des conditions de biosécurité minimales.

**Diagnostic :**

Laboratoire où le diagnostic a été réalisé	Epreuves de diagnostic réalisées	Résultats
Institut national de la santé animale et centres régionaux de recherche et développement vétérinaire (DLD <sup>(1)</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>- épreuve de précipitation en gélose ;</li> <li>- épreuve d'hémagglutination ;</li> <li>- isolement de l'agent après inoculation <i>in ovo</i> ;</li> <li>- détermination de l'indice de pathogénicité intracérébrale.</li> </ul>	positifs

**Source des nouveaux foyers** : inconnue ou incertaine.

**Mesure de lutte appliquées :**

- abattage sanitaire ;
- mise en interdit des élevages atteints ;
- contrôle des déplacements à l'intérieur du pays ;
- dépistage ;
- zonage ;
- désinfection des établissements infectés.

**Vaccination interdite :** oui.

**Autres renseignements / commentaires :**

La campagne actuelle de surveillance est menée à travers tout le pays depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Depuis la seconde vague épizootique, qui avait eu lieu du 3 juillet 2004 au 12 avril 2005, 42 nouveaux foyers ont été confirmés dans cinq provinces :

Province atteinte	Nombre de foyers
Ayudhaya	1
Chainat	1
Kampaengphet	16
Saraburi	5
Suphanburi	19

Ces cinq provinces se situent dans la zone d'aviculture centrale (voir précisions et carte dans *Informations sanitaires*, **18** [35], 290-291, du 2 septembre 2005).

Dans tous les cas il s'agissait d'élevages de volailles en liberté ou dans des fermes traditionnelles où l'hygiène et la biosécurité étaient insuffisantes.

Population atteinte	Nombre de foyers
volailles indigènes	33
cailles	3
coqs de combat	2
poules pondeuses	1
canes pondeuses	1
poulets de chair	2

(1) DLD : *Department of Livestock Development*

Toutes les publications de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) sont protégées par un copyright international. La copie, la reproduction, la traduction, l'adaptation ou la publication d'extraits, dans des journaux, des documents, des ouvrages ou des supports électroniques et tous autres supports destinés au public, à des fins d'information, didactiques ou commerciales, requièrent l'obtention préalable d'une autorisation écrite de l'OIE.

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cette publication ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans les articles signés. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.